

Position de l'ARF/FDS concernant la plainte à l'autorité de surveillance de l'Association suisse des producteurs de films (SFP) et du Groupe auteurs, réalisateurs, producteurs (GARP) contre la section cinéma, Office fédéral de la culture (OFC)

Nous regrettons qu'il ait fallu en arriver à une plainte à l'autorité de surveillance et que la section cinéma n'ait pas elle-même, au vu des nombreuses lettres et réclamations émanant de la branche, lancé plus tôt un audit pour contrôler sa politique d'encouragement et sa manière de la pratiquer. L'Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films s'en est tenue jusqu'ici à la voie du dialogue direct. En solo ou avec les autres associations cinématographiques, nous avons eu d'innombrables discussions avec le chef de la section cinéma, lui avons écrit d'innombrables lettres ainsi qu'au directeur de l'OFC Jean-Frédéric Jauslin et à la Commission fédérale du cinéma. Les résultats de ces démarches ont été décevants. Aucune amélioration n'a été relevée et nous sommes très inquiets quant aux retombées politiques de l'actuelle politique d'encouragement de la Confédération.

C'est pourquoi nous nous félicitons que les producteurs de films aient pris leurs responsabilités et exigent, au moyen de cette plainte, le rétablissement d'une section cinéma fiable et d'une politique d'encouragement digne de confiance.

Nous espérons que la plainte sera prise au sérieux par l'OFC – dans l'intérêt de l'encouragement fédéral du cinéma, des contribuables ainsi que dans l'intérêt de la profession. Il est grand temps de restaurer la confiance dans l'encouragement du cinéma et dans la section cinéma. Il faut surtout garantir, sur le plan administratif, l'impartialité des procédures, le principe de l'égalité de traitement, la mise en oeuvre de délais équitables, le strict respect des règles de récusation dans l'aide sélective, le traitement juste et donc non arbitraire des demandes par l'administration au stade de l'examen préalable ainsi que l'application pertinente de la reconnaissance d'un film en tant que film suisse.

Sur le plan de la politique cinématographique et indépendamment de la plainte et des procédures administratives, il faut, s'agissant de la politique d'encouragement menée par la section cinéma (promotion outrancière du modèle d'intendant, concentration trop étroite sur l'aide aux producteurs, tentative de focalisation sur un petit nombre de „bons“ et grands producteurs) procéder de toute urgence à un changement de cap. Ce ne sont pas les structures commerciales de la branche qui légitiment l'aide fédérale au cinéma, ce sont les auteurs et leurs films. Dans la politique cinématographique actuelle de la Confédération, nous ne discernons pas de vision prospective, et encore moins de stratégie, visant à créer le cadre – aussi bien pour les auteurs que pour les producteurs – propre à favoriser la réalisation de bons films suisses captivants et créatifs, capables de rencontrer le public en Suisse et à l'étranger.

Pour le dire en termes concrets, il faut instamment renforcer l'aide à l'écriture de scénarios et l'aide au développement de projets. Il convient ici d'investir avec plus de courage et de générosité dans les talents et les idées. La force de la Suisse a toujours résidé dans la qualité de ses produits et de ses oeuvres, non dans leur diffusion de masse. Le cinéma suisse n'échappe pas à cette règle. De surcroît, pour un pays multiculturel comme la Suisse, la diversité est une valeur primordiale qu'il ne faut pas négliger. Au stade de la réalisation, les projets devraient être soutenus de façon que le risque du producteur demeure supportable et que toutes les personnes qui collaborent au film soient dispensées de travailler pour des salaires de misère.

Zurich, le 1^{er} août 2009

Stefan Haupt, Präsident ARF/FDS, 076 366 78 30
Michele Andreoli, Vizepräsident ARF/FDS, 079 681 02 11
Jris Bischof, Geschäftsführung ARF/FDS, 079 370 91 07